

DÉPARTEMENT
Saône et Loire
CANTON
Autun-Nord
COMMUNE
Saint-Forgeot

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Forgeot,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2212-1 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 23 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du Code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 ;

Vu la demande en date 04 août 2023 présentée par l'Entreprise GUINOT TP, domiciliée rue Henri Paul Schneider – 71210 MONTCHANIN et représentée par M. DANGEUL Hippolyte, aux fins d'obtenir un arrêté temporaire portant permission de voirie et police de la circulation dans le cadre de travaux de « création branchement télécom sous chaussée pour la pose de poteau télécom pour le centre photovoltaïque », rue de la Descenderie à Saint-Forgeot,

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation dans un but de sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du **lundi 21 août 2023** et pendant toute la durée des travaux prévus **jusqu'au 04 septembre 2023**, soit **15 jours** calendaires,

- la circulation rue de la Descenderie est alternée dans le Sens des Points de Repères (PR) décroissants ;
- la chaussée rue de la Descenderie est restreinte, avec circulation maintenue sur une largeur minimale de 1m,

afin de permettre à l'Entreprise GUINOT TP de réaliser des travaux de branchement télécom sous chaussée.

Article 2 : Le demandeur est chargé de mettre en place la signalisation nécessaire afin d'avertir les usagers et assurer leur sécurité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'Autun ainsi qu'au Centre de Secours d'Autun.

Fait à Saint-Forgeot, le 08 août 2023

Le Maire,
Norbert LABILLE

